







**B E K B**

**B C B E**

## **Publication des fonds propres et des liquidités (Bâle III)**

**Rapport en vertu de la Circulaire-FINMA 2016/1  
Publication – banques**

## Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA  
Place Fédérale 8  
Case postale  
3001 Berne  
031 666 18 85

[www.bcbe.ch](http://www.bcbe.ch)  
[bcbe@bcbe.ch](mailto:bcbe@bcbe.ch)

### **Rédaction**

Siegfried Michel, Eveline Wittwer

### **Traduction**

Christelle Mathys, Isabelle Montavon, Christine Murbach

### **Concept et production**

Stämpfli SA, Berne

### **Photographie**

Lea Moser, Berne

© Mars 2019  
Banque Cantonale Bernoise SA

Publié le 14 mars 2019

## Table des matières

Référence selon le standard minimal bâlois	Dénomination des tableaux	Page
KM1	Chiffres-clés essentiels réglementaires	6
OVA	Approche de la banque en matière de gestion des risques	7
OV1	Aperçu des positions pondérées par le risque	8
LI1 <sup>1</sup>	Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires	9
LI2	Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels/comptes consolidés)	10
LIA	Explications relatives aux différences entre les valeurs comptables et les valeurs réglementaires	11
CC1	Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte	11
CC2 <sup>1</sup>	Réconciliation des fonds propres réglementaires pris en compte avec le bilan	–
CCA <sup>2</sup>	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC	–
LR1	Ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier	12
LR2	Ratio de levier : présentation détaillée	12
LIQA	Liquidités : gestion du risque de liquidité	12
LIQ1	Liquidités : informations sur le ratio de liquidités	13
CRA	Risque de crédit : informations générales	15
CR1	Risque de crédit : qualité de crédit des actifs	15
CR2	Risque de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut	16
CRB	Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs	17
CRC	Risque de crédit : indications relatives aux techniques d'atténuation du risque	18
CR3	Risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque	19
CRD	Risque de crédit : indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard	19
CR4	Risque de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard	19
CR5	Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard	20
CCRA	Risque de crédit de contrepartie : indications générales	21
CCR3	Risque de crédit de contrepartie : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard	22
CCR5	Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie	23
CCR8	Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales	24
MRA	Risque de marché : indications générales	24
MR1	Risques de marché : exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard	24
IRRBBA	Risques de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque	25
IRRBBA1	Risques de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et redéfinition des taux	27
IRRBBA1	Risques de taux : informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et des revenus d'intérêt	28
ORA	Risques opérationnels : indications générales	29
Annexe 5	Gouvernance d'entreprise	29

<sup>1</sup> Le tableau CC2 sera intégré au tableau LI1.

<sup>2</sup> Cf. [bcbe.ch/instrumentsdefondspropres](https://www.bcb.ch/instrumentsdefondspropres)

## Chiffres-clés essentiels réglementaires (KM1)

(en milliers de francs)

	a	c	e
	31.12.2018	30.06.2018	31.12.2017
<b>Fonds propres pris en compte</b>			
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2 488 978	2 422 872	2 419 602
1a Fonds propres de base durs sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues	2 488 978	2 422 872	2 419 602
2 Fonds propres de base (T1)	2 488 978	2 422 872	2 419 602
2a Fonds propres de base sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues	2 488 978	2 422 872	2 419 602
3 Fonds propres totaux	2 488 978	2 422 872	2 419 602
3a Fonds propres totaux sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues	2 488 978	2 422 872	2 419 602
<b>Positions pondérées en fonction des risques (RWA)</b>			
4 RWA	13 379 878	13 010 546	12 142 384
4a Fonds propres minimaux	1 070 390	1 040 844	971 391
<b>Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)</b>			
5 Ratio CET1 (%)	18,60	18,62	19,93
5a Ratio CET1 sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues (%)	18,60	18,62	19,93
6 Ratio de fonds propres de base (%)	18,60	18,62	19,93
6a Ratio de fonds propres de base sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues (%)	18,60	18,62	19,93
7 Ratio de fonds propres globaux (%)	18,60	18,62	19,93
7a Ratio de fonds propres globaux sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues (%)	18,60	18,62	19,93
<b>Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)</b>			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (%)	1,88	1,88	1,25
11 Ensemble des exigences en volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	1,88	1,88	1,25
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	10,60	10,62	11,93
<b>Ratios cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)</b>			
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (%)	3,30	3,30	3,30
12b Volants anticycliques (art. 44a OFR) (%)	1,00	1,01	1,05
12c Ratio cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8,80	8,81	8,85
12d Ratio cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10,60	10,61	10,65
12e Ratio cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,00	13,00	13,00
<b>Ratio de liquidités (LCR)</b>			
13 Engagement global (CHF)	31 827 281	31 379 480	30 388 070
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	7,82	7,72	7,96
14a Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global) sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues	7,82	7,72	7,96
<b>Ratio de liquidités (LCR)</b>			
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	3 930 342	3 842 131	4 673 786
16 Numérateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	2 902 582	3 521 038	3 828 514
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	135,4	109,1	122,1

## Approche de la banque en matière de gestion des risques (OVA)

### Rapport entre modèle d'affaires et profil de risque

Les indications relatives au profil de risque de la BCBE ainsi qu'au rapport entre celui-ci et le modèle d'affaires sont exposées dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Propension au risque et stratégie risque faible» (cf. p. 81). Les compétences se rapportant à la définition et à l'application du profil de risque, ainsi que le reporting idoïne sont évoqués dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Compétences» (cf. p. 81). Les risques associés au modèle d'affaires sont abordés dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Catégories de risques» (cf. p. 82).

➤ [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

### Structure de la gouvernance du risque

Les compétences et les responsabilités à l'échelon du Conseil d'administration et de la Direction générale sont décrites dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Compétences» (cf. p. 82). Le rôle de l'unité organisationnelle Gestion des risques est exposé dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Gestion des risques» (cf. p. 80).

➤ [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

L'unité Gestion des risques est indépendante. Sur le plan organisationnel, elle est séparée de toutes les unités de la banque dont les activités sous-tendent la prise de risques. En principe, les niveaux de compétence au sein de la structure organisationnelle sont les suivants :

- **responsabilité en matière de risques :** le Conseil d'administration
- **prise de risques :** en premier lieu la Direction générale, qui peut déléguer des compétences à l'unité organisationnelle correspondante.
- **contrôle des risques :** en principe les unités organisationnelles Gestion des risques et Compliance.

La BCBE applique le système dit des trois lignes de défense. La première ligne de défense concerne les unités organisationnelles dont les activités sous-tendent la prise de risques. La deuxième ligne de défense re-

groupe les unités Gestion des risques et Compliance. La troisième ligne de défense est celle de la révision interne et de la révision externe.

### Canaux utilisés pour communiquer la culture de risque au sein de la banque

Un code ainsi que des normes de conduite sont ancrés dans nos principes directeurs, notre culture d'entreprise, nos standards de service et notre stratégie. Ces valeurs sont consultables sur le site de la BCBE.

➤ [bcbe.ch/principes-directeurs](http://bcbe.ch/principes-directeurs)

➤ [bcbe.ch/standardsdeservice](http://bcbe.ch/standardsdeservice)

➤ [bcbe.ch/strategie](http://bcbe.ch/strategie)

En outre, la banque édicte et met systématiquement en pratique des directives, et applique un échange d'informations régulier entre les première et deuxième lignes de défense (Gestion des risques et Compliance). Le Conseil d'administration et la Direction générale communiquent aux collaborateurs la politique de risque définie lors de séances d'information ou au moyen de bulletins d'information électroniques, publiés dans l'Intranet ou envoyés par courriel.

### Portée et caractéristiques principales des systèmes de mesure des risques

Des informations détaillées sur l'évaluation des risques se trouvent dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO» (cf. p. 82).

➤ [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

Le système de mesure des risques est constitué d'étalons de mesure des risques et de limites correspondantes. Selon le domaine d'application, on recourra soit à des indicateurs, soit à des mesures monétaires du risque.

Indicateurs : mesures de comptage liées à la fréquence et aux degrés de dommages. Elles sont généralement utilisées dans le domaine des risques opérationnels.

Mesures monétaires du risque : mesures liées directement aux monnaies (volumes, RWA, volatilité, pertes attendues, etc.). Elles sont généralement utilisées dans le domaine des risques financiers purs.

Des informations complémentaires sur les systèmes de mesure spécifiques aux risques sont fournies dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Catégories de risques» (cf. p. 82).

### Description des processus dédiés au reporting des risques

L'*Enterprise Risk Model* (ERM) sert de base au rapport semestriel «Contrôle des risques», qui présente l'ensemble des risques pour la banque. Ce rapport sur les risques est remis annuellement au Conseil d'administration et semestriellement à la Direction générale. En vertu de la Circulaire FINMA 2017/1, l'établissement de ce rapport incombe à l'unité organisationnelle Gestion des risques (Contrôle des risques).

L'épuisement de la tolérance au risque (Conseil d'administration) et du budget de risque (Direction générale) fait l'objet d'un rapport trimestriel soumis à l'organe ERM.

### Informations qualitatives sur les tests de résistance

Les tests de résistance employés pour déterminer les risques liés aux variations de taux sont abordés dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Risques de taux» (cf. p. 84).

➤ [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

Par ailleurs, la BCBE effectue des tests de résistance pour déterminer les risques de crédit et les risques de liquidité.

### Stratégies et processus dédiés à la gestion des risques

L'évaluation des risques est développée dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Évaluation des risques selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO» (cf. p. 82).

➤ [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

Indépendamment des supérieurs hiérarchiques, et en sus de l'évaluation annuelle selon l'*Enterprise Risk Model*, l'unité organisationnelle Gestion des risques vérifie que les limites de risque définies soient respectées.

## Aperçu des positions pondérées par le risque (OV1)

(en milliers de francs)

	a	b	c
	RWA <b>31.12.2018</b>	RWA <b>30.06.2018</b>	Fonds propres minimaux <b>31.12.2018</b>
1 Risque de crédit (sans les CCR [risque de crédit de contrepartie])	11 830 220	11 441 168	946 418
2 – dont déterminé selon l'approche standard (AS)	11 633 363	11 244 673	930 669
6 Risque de crédit de contrepartie (CCR)	105 482	135 172	8 439
7b – dont déterminé par la méthode de la valeur de marché	105 446	135 136	8 436
9 – dont déterminé par une autre approche (CCR)	36	37	3
10 Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)	23 574	25 335	1 886
14a Investissements dans des placements collectifs gérés – approche simplifiée <sup>1</sup>	610 676	560 696	48 854
15 Risque de règlement	19 588	48 770	1 567
20 Risque de marché	38 795	35 105	3 104
21 – dont déterminé selon l'approche standard	38 795	35 105	3 104
24 Risque opérationnel	751 542	764 300	60 123
<b>27 TOTAL</b>	<b>13 379 878</b>	<b>13 010 546</b>	<b>1 070 390</b>

<sup>1</sup> Le mode de calcul selon Cm 352 Circ.-FINMA 17/7 est utilisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

# Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires (LI1)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d	g	
	Valeurs comptables					
	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation comptable <sup>1</sup>	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation réglementaire <sup>1</sup>	selon les prescriptions sur les risques de crédit	selon les prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	pas soumises à des exigences de fonds propres ou soumises à déduction	Références
<b>Actifs</b>						
Liquidités	3 596 535		3 596 535			
Créances sur les banques	275 803		275 803			
Créances résultant d'opérations de financement de titres	13 811		13 811			
Créances sur la clientèle	1 998 381		1 998 381			
Créances hypothécaires	21 628 171		21 628 171			
Opérations de négoce	7 845		7 845			
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	14 768			14 768		
Immobilisations financières	2 008 827		2 008 827			
Comptes de régularisation	18 514		18 514			
Participations	42 820		29 270		13 549	
Immobilisations corporelles	218 609		218 609			
Valeurs immatérielles						
Autres actifs	765 134		765 134			
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>30 589 219</b>		<b>30 560 901</b>	<b>14 768</b>	<b>13 549</b>	
<b>Fonds étrangers</b>						
Engagements envers les banques	135 260				135 260	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	828 901				828 901	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 914 022				21 914 022	
Engagements résultant d'opérations de négoce	0				0	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	205 645			205 645		
Obligation de caisse	68 392				68 392	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	4 408 000				4 408 000	
Comptes de régularisation	86 732				86 732	
Autres passifs	36 202				36 202	
Provisions	328 977				328 977	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>28 012 131</b>			<b>205 645</b>	<b>27 806 486</b>	
<b>Fonds propres</b>						
Réserves pour risques bancaires généraux	622 317					
Capital social	186 400					
– dont reconnu en qualité de CET1	186 400					A
Réserves légales/réserves facultatives/bénéfices reportés/bénéfice de la période concernée (Propres parts du capital)	1 781 485					
	-13 115					B
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>2 577 087</b>					

<sup>1</sup> Les périmètres de consolidation comptable et réglementaire sont identiques.

## Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires

### (LI1) suite

(en milliers de francs)

#### Périmètres de consolidation

En vertu de l'art. 7, al. 2 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> juin 2012 sur les fonds propres (OFR), le périmètre de consolidation des dispositions relatives aux fonds propres et à la répartition des risques englobe toutes les sociétés du

groupe présentes dans le secteur financier au sens des articles 4 et 22 de l'ordonnance du 30 avril 2014 sur les banques (OB). La BCBE ne détient aucune filiale sujette à consolidation. De même, les comptes des

exercices précédents n'incluent aucune filiale sujette à consolidation.

Les participations principales non consolidées dont il est tenu compte pour le calcul des fonds propres sont traitées comme suit :

Raison sociale	Siège	Activités	Traitement pour le calcul des fonds propres	
			Déduction	Pondération
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	Zurich	Institution d'émission de lettres de gage	X	
Jungfraubahn Holding AG	Interlaken	Remontées mécaniques		X
BioMedInvest AG I	Hünenberg	Prêts dans les domaines de la biotechnologie et des techniques médicales		X
Berimag AG	Berne	Gestion d'immeubles		X
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG	Ittigen	Résidence pour personnes âgées		X

Au cours du second semestre de l'exercice sous revue, la BCBE a intégré la filiale RTC Real-Time Center AG (RTC) en procédant à une fusion par absorption.

## Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels/ comptes consolidés) (LI2)

(en milliers de francs)

	a	b	d		
				Positions soumises à :	
				des prescriptions sur les risques de crédit	des prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie
	Total				
1 Valeurs comptables des actifs au niveau du périmètre de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	30 589 219	30 560 901	14 768		
2 Valeurs comptables des engagements au niveau du périmètre de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	205 645		205 645		
3 Montant net au niveau du périmètre de consolidation réglementaire	30 383 573	30 560 901	-190 877		
4 Expositions hors bilan	1 299 725	698 739			
10 Positions pertinentes pour les calculs réglementaires	31 683 298	31 259 640	-190 877		

## Explications relatives aux différences entre les valeurs comptables et les valeurs réglementaires (LIA)

En vertu de l'art. 7, al. 2 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> juin 2012 sur les fonds propres (OFR), le périmètre de consolidation des dispositions relatives aux fonds propres et à la répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe présentes dans le secteur financier au sens des articles 4 et 22 de l'ordonnance du 30 avril 2014 sur les banques (OB). La BCBE ne détient aucune filiale sujette à consolidation. De même, les comptes des exercices précédents n'incluent aucune filiale sujette à consolidation.

## Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte (CC1)

(en milliers de francs)

	31.12.2018	Références
<b>Fonds propres de base durs (CET1)</b>		
1 Capital social émis et libéré, pleinement éligible	186 400	A
2 Réserves issues des bénéfices y.c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice reporté et de la période concernée	2 274 508	
3 Réserves issues du capital	54 734	
6 = fonds propres de base durs, avant ajustements	2 515 642	
16 Positions nettes longues en propres instruments CET1	-13 115	B
18 Participations non qualifiées (max. 10 %) dans le secteur financier (montant excédant le seuil <sup>1</sup> ) (titres CET1)	-13 549	
28 = somme des ajustements relatifs au CET1	-26 664	
29 = fonds propres de base durs nets (net CET1)	2 488 978	
45 = fonds propres de base (net tier 1)	2 488 978	
59 = fonds propres réglementaires totaux (net T1 & T2)	2 488 978	
60 Somme des positions pondérées par le risque	13 379 878	
<b>Ratios de fonds propres</b>		
61 Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	18,60	
62 Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	18,60	
63 Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	18,60	
64 Exigences de CET1 selon les standards minimaux de Bâle (exigences minimales + volant de fonds propres + volant anticyclique + volant de fonds propres relatif aux établissements d'importance systémique) (en % des positions pondérées par le risque)	6,38	
65 – dont volant de fonds propres selon les standards minimaux de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	1,88	
68 CET1 disponible afin de couvrir les exigences minimales et les exigences en volants selon les standards minimaux de Bâle, après déduction des exigences en AT1 et T2 qui sont couvertes par du CET1 (en % des positions pondérées par le risque)	10,60	
68a Exigences globales de CET1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	8,80	
68b – dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	1,00	
68c CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	14,40	
68d Exigences globales en T1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	10,60	
68e T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	16,20	
68f Exigences globales en fonds propres réglementaires selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	13,00	
68g Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	18,60	
Montants inférieurs aux seuils (avant pondération) <sup>1</sup>		

<sup>1</sup> La BCBE déduit l'ensemble des positions du CET1.

## Ratio de levier: comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier (LR1)

(en milliers de francs)

Objet	
1 Total des actifs selon les états financiers publiés	30 589 219
2 Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes, mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-26 664
4 Ajustements relatifs à des dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	37 020
6 Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	1 227 707
7 Autres ajustements	
8 Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7)	31 827 281

La somme des actifs rapportée à la ligne 1 et le total du bilan sont identiques.

## Ratio de levier: présentation détaillée (LR2)

(en milliers de francs)

Objet	a	b
	31.12.2018	31.12.2017
<b>Expositions bilantaires</b>		
1 Opérations bilantaires (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 et 15 Circ.-FINMA 15/3)	30 574 450	29 278 560
2 (Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) (Cm 7, 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-26 664	-22 797
3 = Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)	30 547 786	29 255 763
<b>Expositions en dérivés</b>		
4 Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des conventions de compensation selon les Cm 22 et 23 ainsi que 34 et 35 Circ.-FINMA 15/3)	14 768	19 528
5 Majorations de sécurité (add-on) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 Circ.-FINMA 15/3)	37 020	46 821
11 = Total des expositions en dérivés (somme des lignes 4 à 10)	51 788	66 349
<b>Autres expositions hors bilan</b>		
17 Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédits	7 967 499	7 726 572
18 (Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 et 76 Circ.-FINMA 15/3)	-6 739 792	-6 660 614
19 = Total des expositions hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	1 227 707	1 065 958
<b>Fonds propres pris en compte et exposition globale</b>		
20 Fonds propres de base (tier 1, Cm 5 Circ.-FINMA Tier 15/3)	2 488 978	2 419 602
21 Engagement total (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	31 827 281	30 388 070
<b>Ratio de levier</b>		
22 Ratio de levier (Cm 3 à 4 Circ.-FINMA 15/3)	7,82 %	7,96 %

## Liquidités: gestion du risque de liquidité (LIQA)

Pour obtenir des informations sur la gestion des risques de liquidité (en ce qui concerne les stratégies, la structure et l'organisation de la gestion des liquidités, la stratégie de

refinancement, l'explication du recours à des tests de résistance), voir le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Risques de liquidité» (cf. p. 85).

Les données quantitatives en relation avec la détention de liquidités sont présentées dans le tableau LIQ1 «Informations relatives au ratio de liquidités».

## Liquidités : informations sur le ratio de liquidités (LIQ1)

(en milliers de francs)

	1 <sup>er</sup> trimestre 2018		2 <sup>e</sup> trimestre 2018		3 <sup>e</sup> trimestre 2018		4 <sup>e</sup> trimestre 2018	
	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées
<b>A. Actifs liquides de haute qualité (HQLA)</b>								
1 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		4 509 986		4 057 959		4 438 871		4 053 375
<b>B. Sortie de trésorerie</b>								
2 Dépôts de détail	18 974 541	1 684 730	19 085 052	1 698 670	19 139 472	1 704 765	17 637 164	1 573 801
3 – dont dépôts stables	5 831 573	291 579	5 841 556	292 078	5 845 209	292 260	5 211 484	260 574
4 – dont dépôts moins stables	13 142 968	1 393 151	13 243 496	1 406 592	13 294 263	1 412 504	12 425 680	1 313 227
5 Financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	2 399 359	1 349 915	2 322 833	1 298 106	2 309 590	1 283 476	2 345 618	1 333 248
6 – dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier au près de la caisse centrale								
7 – dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	2 396 795	1 347 350	2 318 999	1 294 272	2 307 895	1 281 781	2 344 616	1 332 246
8 – dont titres de créances non garantis	2 564	2 564	3 834	3 834	1 695	1 695	1 002	1 002
9 Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés								
10 Autres sorties de trésorerie	2 517 297	404 101	2 379 727	374 976	2 420 008	384 731	2 155 764	353 055
11 – dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions	9 588	9 588	2 228	2 228	9 508	9 508	3 234	3 234
12 – dont sorties de trésorerie associées à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, titres de créance garantis, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, sociétés ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues	16 072	16 072	4 101	4 101	8 555	8 555	12 760	12 760
13 – dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées	2 491 637	378 441	2 373 398	368 647	2 401 945	366 668	2 139 770	337 061
14 Autres engagements de financement contractuels	430 504	366 024	431 250	336 062	354 471	249 499	311 080	143 554
15 Autres engagements de financement conditionnels	157 601	7 880	170 429	8 521	176 539	8 827	189 893	9 495
<b>16 SOMME DES SORTIES DE TRÉSORERIE</b>		<b>3 812 650</b>		<b>3 716 336</b>		<b>3 631 297</b>		<b>3 413 153</b>
<b>C. Entrées de trésorerie</b>								
17 Opérations de financement garanties (p. ex. reverse repos)	49 008		33 244		27 698		13 135	
18 Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	471 634	119 672	540 720	141 334	524 919	150 107	662 221	188 686
19 Autres entrées de trésorerie	35 027	35 027	54 998	54 998	20 279	20 279	34 224	34 224
<b>20 SOMME DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>	<b>555 669</b>	<b>154 699</b>	<b>628 962</b>	<b>196 331</b>	<b>572 896</b>	<b>170 386</b>	<b>709 580</b>	<b>222 910</b>
21 Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		4 509 986		4 057 959		4 438 871		4 053 375
22 Somme nette des sorties de trésorerie		3 657 951		3 520 005		3 460 912		3 190 242
23 Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)		123,3 %		115,3 %		128,3 %		127,1 %

## Liquidités: informations sur le ratio de liquidités (LIQ1) suite

(en milliers de francs)

### Commentaires sur le ratio de liquidités à court terme (*liquidity coverage ratio, LCR*)

Le ratio de liquidités à court terme (*liquidity coverage ratio, LCR*) a pour but de garantir que les banques détiennent suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*high quality liquid assets, HQLA*) pour pouvoir couvrir en tout temps la sortie nette de trésorerie attendue dans un scénario de résistance reposant sur des hypothèses de sortie et d'entrée de trésorerie à 30 jours. Le LCR minimum exigible pour l'exercice 2018, de 90 %, a été respecté.

La moyenne mensuelle figurant dans le tableau LIQ1 est calculée à partir des trois montants rapportés dans l'état des liquidités mensuel du trimestre correspondant.

### Facteurs d'influence significatifs et variations significatives intervenues durant la période sous revue

Vers la fin du premier semestre, le ratio de liquidités à court terme a légèrement reculé. La baisse du volume de HQLA a été délibérément décidée en vue de saisir des opportunités. Au cours du second semestre, les HQLA ont baissé ; le LCR est ainsi demeuré à un niveau relativement élevé. Le ratio est sensiblement supérieur au niveau requis, qui est actuellement de 90 %.

Parmi les autres entrées et sorties de trésorerie, aucune transaction significative, déterminante

pour le LCR ou pour l'évaluation du profil de risque en matière de liquidité n'a été effectuée. À la fin de l'année, les restrictions applicables aux retraits sont entrées en vigueur, ce qui a conduit à une réduction du taux de sortie et donc à un LCR plus élevé.

### Composition des actifs liquides de haute qualité

Le portefeuille d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) est constitué à 80 % d'actifs de la catégorie 1, dont 89 % sont des avoirs auprès de la Banque nationale suisse. Les HQLA de la catégorie 2 sont constitués principalement de lettres de gage émises par les deux institutions d'émission suisses.

### Concentration des sources de refinancement

Les prêts à la clientèle sont refinancés par les fonds de la clientèle et par les emprunts auprès des centrales d'émission de lettres de gage. La BCBE n'est dépendante d'aucun gros client. Les dépôts d'épargne proviennent majoritairement de l'activité de détail.

Il n'y a pas de concentration notable de sources de refinancement. Pour une seule contrepartie, l'ensemble des engagements de financement non garantis a excédé temporairement, au cours de l'exercice, le seuil de 0,5 % de la somme de bilan.

### Expositions en dérivés

Les entrées et sorties de trésorerie des expositions en dérivés tiennent compte des flux de trésorerie nets engendrés par les dérivés, escomptés sur la base d'échéances contractuelles. Les sorties de trésorerie qui en résultent ne correspondent qu'à une part infime de l'ensemble de la sortie nette de trésorerie (moins de 0,5 %); leur impact sur le LCR au cours de l'exercice était minime.

### Asymétries de devises dans le LCR

Les opérations en devises sont accessoires; elles n'entrent pas dans le cœur de métier de la banque. Pour aucune devise, les engagements n'excèdent 5 % de tous les engagements inscrits au bilan. Partant, aucune devise ne présente de risque de liquidité significatif. Il n'y a donc pas d'asymétrie de devises dans le LCR.

### Gestion des liquidités

L'unité organisationnelle ALM/Treasury évalue et surveille de manière centralisée la gestion des liquidités. Elle gère les liquidités de la banque en respectant les prescriptions légales ainsi que le seuil de tolérance au risque défini par le Conseil d'administration. La Direction générale définit les indices et le budget de risque, et veille à assurer durablement une liquidité suffisante.

## Risque de crédit: informations générales (CRA)

### Manière dont le modèle d'affaires influence les composantes du profil de risque de crédit

La stratégie à faible risque développée dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Propension au risque et stratégie risque faible» (cf. p. 81) constitue la base du profil de risque de crédit de la BCBE. Les règles applicables aux opérations de crédit figurent dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Risques de crédit» (cf. p. 82).

➤ [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

La BCBE est une banque universelle, axée sur les cantons de Berne et de Soleure. Partant, les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises sont principalement exposés au risque de crédit. À noter que les crédits garantis par hypothèque représentent la grande partie du portefeuille de crédit.

### Critères et approches visant à déterminer les normes internes de la gestion du risque de crédit et les limites afférentes au risque de crédit

La tolérance au risque et le budget de risque sont exposés dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Tolérances au risque» (cf. p. 81). En matière de risque de crédit, la BCBE gère et surveille un portefeuille d'indicateurs sur la base de la tolérance au risque et des budgets de risque. Cette dernière est fixée annuellement par le Conseil d'administration. En se fondant sur la tolérance au risque, la Direction générale définit et délègue le budget de risque.

➤ [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

### Structure et organisation de la fonction de gestion et de contrôle du risque de crédit

Les compétences et responsabilités organisationnelles sont décrites dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Compétences» (cf. p. 81).

Les techniques et systèmes visant à contrôler le risque de crédit figurent au chapitre «Risques de crédit» (cf. p. 82) du rapport de gestion, annexe au compte de résultat.

➤ [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

### Interactions entre la gestion du risque de crédit, le contrôle du risque de crédit, ainsi que les fonctions responsables de la compliance et de l'audit interne

La gestion des risques à l'échelle de la banque repose sur l'approche dite des trois lignes de défense, entre lesquelles une coordination étroite est assurée.

### Portée et contenu du reporting relatif aux expositions en risque de crédit ainsi qu'à la gestion du risque de crédit fournis à la Direction générale et à l'organe préposé à la haute direction et au contrôle

La portée et le contenu du reporting relatif aux risques de crédit figurent au chapitre «Compétences» (cf. p. 81) du rapport de gestion, annexe au compte de résultat.

➤ [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

## Risque de crédit: qualité de crédit des actifs (CR1)

(en milliers de francs)

		b	c	d	e
		Valeurs comptables brutes des			
		Positions en défaut <sup>1</sup>	Positions pas en défaut	Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes
1	Créances (sans les titres de dette)	361 219	23 869 997	-315 050	23 916 166
2	Titres de dette	18 650	1 842 765	-30 794	1 830 621
3	Expositions hors bilan	35 192	1 123 473		1 158 666
<b>4</b>	<b>TOTAL</b>	<b>415 061</b>	<b>26 836 235</b>	<b>-345 844</b>	<b>26 905 452</b>

<sup>1</sup> Correspond à la définition selon AS-BRI, laquelle comprend les positions en souffrance et compromises. Indices habituels de positions en défaut: insolvabilité, non-paiement, report. L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, dans les chapitres «Intérêts en souffrance» (cf. p. 80) et «Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur» (cf. p. 87).

➤ [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

## Risque de crédit: changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (CR2)

(en milliers de francs)

	a
1 Créances et titres de dette en défaut <sup>1</sup> , à la fin de la période précédente	444 740
2 Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	46 519
3 Positions retirées du statut « en défaut »	-81 005
4 Montants amortis	-2 164
5 Autres changements	6 971
6 Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période de référence	415 061

<sup>1</sup> Correspond à la définition selon AS-BRI, laquelle comprend les positions en souffrance et compromises. Indices habituels de positions en défaut : insolvabilité, non-paiement, report. L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, dans les chapitres « Intérêts en souffrance » (cf. p. 80) et « Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur » (cf. p. 87).

► [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

## Risque de crédit: indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (CRB)

(en milliers de francs)

### Positions en souffrance et compromises

Aucune différenciation n'est faite entre les notions de «en souffrance» et de «compromis» utilisées à des fins comptables et les notions réglementaires de «en souffrance» et de «compromis».

L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, dans les chapitres «Intérêts en souffrance» (cf. p. 80) et «Méthodes appliquées pour l'identification

des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur» (cf. p. 87).

► [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

Créances en souffrance au 31 décembre 2018	Durée résiduelle			Total	Corrections de valeur	Amortissements	Net
	≤1 an	>1 ≤5 ans	>5 ans				
<b>Secteurs d'activité</b>							
Agriculture, sylviculture et pêche	353			353	-9		344
Industrie manufacturière/fabrication de marchandises	3 882	181		4 062	-1 725		2 337
Production et distribution d'énergie	0			0	-0		0
Construction	461			461	-324		137
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	518			518	-223		295
Transport et entreposage	333		1 350	1 683	-585		1 098
Hébergement et restauration	889	764		1 653	-1 085		568
Information et communication	1			1	-0		1
Activités financières et d'assurance	436			436	-407		29
Activités immobilières	3 935			3 935	-1 125		2 809
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	138			138	-42		96
Activités de services administratifs et de soutien	506			506	-102		404
Enseignement	0			0			0
Santé humaine et action sociale	1			1	-0		1
Arts, spectacles et activités récréatives	83			83	-1		83
Autres activités de services	36			36	-32		4
Activités des ménages	8 308	3 307	509	12 124	-1 262		10 862
<b>TOTAL</b>	<b>19 880</b>	<b>4 252</b>	<b>1 859</b>	<b>25 990</b>	<b>-6 924</b>		<b>19 066</b>

Créances compromises au 31 décembre 2018	Durée résiduelle			Total	Corrections de valeur	Amortissements	Net
	≤1 an	>1 ≤5 ans	>5 ans				
<b>Secteurs d'activité</b>							
Agriculture, sylviculture et pêche	2 854	1 408	2 030	6 292	-1 560		4 732
Industrie manufacturière/fabrication de marchandises	62 361	19 717	1 860	83 938	-38 042	-263	45 632
Production et distribution d'énergie	1 117			1 117	-50	-1 040	27
Construction	16 198	2 885		19 083	-3 570	-58	15 455
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	14 704	4 227	300	19 231	-6 193	-194	12 844
Transport et entreposage	1 193	1 500		2 693	-1 632	-2	1 059
Hébergement et restauration	29 961	38 519	200	68 680	-27 035	-128	41 517
Information et communication							
Activités financières et d'assurance	18 551			18 551	-13 299		5 252
Activités immobilières	22 850	24 395	13 900	61 145	-23 126	-19	38 000
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 549			3 549	-1 768		1 781
Activités de services administratifs et de soutien	625			625	-145	-76	404
Enseignement	1 208	874		2 082	-713	-6	1 363
Santé humaine et action sociale	5 221	6 625	2 400	14 246	-7 794		6 452
Arts, spectacles et activités récréatives	6 135	1 581	979	8 695	-5 732	-13	2 949
Autres activités de services	175			175	-131		44
Activités des ménages	40 107	33 463	3 347	76 916	-20 169	-364	56 383
<b>TOTAL</b>	<b>226 808</b>	<b>135 194</b>	<b>25 015</b>	<b>387 018</b>	<b>-150 960</b>	<b>-2 164</b>	<b>233 893</b>

## Risque de crédit: indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (CRB) suite

(en milliers de francs)

### Positions de restructuration (recovery) au 31 décembre 2018

Les positions de restructuration sont des engagements d'entreprises ou de particuliers dans le cadre desquels des mesures d'assainissement, de restructuration ou de liquidation doivent être mises en œuvre. Les posi-

tions de restructuration sont principalement identifiées sur la base de la notation interne et des caractéristiques suivantes :

- affaires ne se développant pas conformément à la politique de crédit, engendrant des pertes opérationnelles ou dont les perspectives sont négatives ;

- arriérés ou dépassements également auprès de créanciers tiers ;
- implication dans un moratoire ou une procédure de poursuite, surendettement ;
- débiteur affichant un manque ou une absence de coopération.

Positions compromises			Positions non compromises	
Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur brute	
142 829	-58 038	84 791	41 957	

### Risque de crédit géographique

Les prêts à la clientèle à l'étranger, pondérés en fonction du risque, représentent moins de 15 % du total des prêts à la clientèle. C'est pourquoi aucune répartition géographique ne sera présentée.

## Risque de crédit: indications relatives aux techniques d'atténuation du risque (CRC)

### Caractéristiques centrales des normes internes et processus en matière de netting appliqué au bilan ainsi qu'au hors bilan, avec indication de l'ampleur de l'utilisation de ces mesures

Au sens d'une politique de risque conservatrice et dans un esprit de transparence, la BCBE renonce à appliquer un netting tant au bilan qu'au hors bilan.

### Caractéristiques centrales des normes internes et processus pour évaluer et gérer les garanties

Les garants sont régulièrement soumis à des contrôles de qualité. Pour cela, la BCBE se sert de ses propres évaluations et recourt à des notations externes. Sur le plan organisationnel, la surveillance et l'autorisation de garanties sont séparées.

### Informations sur les concentrations en termes de risque de marché ou de risque de crédit en ce qui concerne les instruments d'atténuation du risque (p.ex. en fonction des garants, des sûretés et des donneurs de protection par dérivés de crédit)

Étant donné que les garanties remises en couverture de dérivés sont presque exclusivement des espèces, et que les sûretés couvrant les affaires avec la clientèle sont essentiellement libellées en francs suisses, les concentrations en termes de risque de marché ou de risque de crédit sont considérées comme minimales. Dans les affaires interbancaires, la prise de garanties intervient quotidiennement. La BCBE ne prend aucun engagement en matière de dérivés de crédit. Les garanties sont affectées à d'autres positions présentant un risque de crédit émises par la même entité; elles sont surveillées afin de prévenir tout risque de concentration.

## Risque de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque (CR3)

(en milliers de francs)

	a	b1	b	d
	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes / valeurs comptables	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont positions couvertes par des garanties financières
1 Prêts (sans les titres de dette)	23 653 892	262 274	63 618	54 671
2 Titres de dette	1 830 621			
<b>3 TOTAL</b>	<b>25 484 512</b>	<b>262 274</b>	<b>63 618</b>	<b>54 671</b>
4 – dont en défaut	219 542	2 209	105	225

<sup>1</sup> Selon Bâle III, les gages immobiliers ne constituent pas une technique de réduction des risques. Partant, ils figurent dans la colonne a. L'aperçu des créances garanties figurent dans l'annexe du rapport de gestion, tableau 2, page 91.

## Risque de crédit: indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard (CRD)

Notations externes: si disponibles, les notations externes émises par Standard & Poor's sont utilisées pour les positions « Gouvernements centraux et banques centrales »,

« Banques et négociants en valeurs mobilières », « Collectivités de droit public » et « Entreprises ».

S'agissant des valeurs mobilières, les notations de Standard & Poor's spécifiques aux émissions sont utilisées.

## Risque de crédit: expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard (CR4)

(en milliers de francs)

Catégories de positions	a		b		c		d	e	f
	Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et après mesures d'atténuation du risque (CRM)						
	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan			RWA	Densité RWA	
1 Gouvernements centraux et banques centrales	688 435	607 230	694 131	3 230			2	0,000	
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	480 920	100 439	484 659	54 432			137 977	0,256	
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	1 276 202	4 432 395	1 313 163	70 690			463 840	0,335	
4 Entreprises	3 210 633	1 386 581	3 192 372	305 874			2 107 261	0,602	
5 Retail	20 668 109	1 440 853	20 608 308	258 212			8 819 230	0,423	
6 Titres de participation	120 098		120 098				128 553	1,070	
7 Autres positions	3 826 162		3 857 826	6 301			54 911	0,014	
<b>8 TOTAL</b>	<b>30 270 557</b>	<b>7 967 499</b>	<b>30 270 557</b>	<b>698 739</b>			<b>11 711 774</b>		

## Risque de crédit: positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard (CR5)

(en milliers de francs)

	a	c	d	e	f	g	h	j
Catégories de positions/pondération du risque	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
1 Gouvernements centraux et banques centrales	697 352	9				0	0	697 361
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	13 811	415 543		109 737				539 091
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	34 248	723 568	14 610	594 793	71	16 562	0	1 383 853
4 Entreprises	21 320	1 257 778	403 747	195 732	13 023	1 606 414	231	3 498 246
5 Retail			17 912 967		1 623 201	1 326 476	3 877	20 866 520
6 Titres de participation						103 189	16 910	120 098
7 Autres positions	3 809 216					54 911		3 864 127
<b>8 TOTAL</b>	<b>4 575 947</b>	<b>2 396 899</b>	<b>18 331 325</b>	<b>900 262</b>	<b>1 636 295</b>	<b>3 107 552</b>	<b>21 018</b>	<b>30 969 297</b>
9 – dont créances couvertes par gage immobilier			18 331 325		294 884	1 892 440		20 518 649
10 – dont créances en souffrance						14 744	4 108	18 852

## Risque de crédit de contrepartie: indications générales (CCRA)

Les processus fondamentaux permettant d'identifier, d'évaluer et de réduire le risque de crédit de contrepartie dans les prêts accordés à la clientèle, les affaires interbancaires et les immobilisations financières sont évoqués dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Risques de crédit» (cf. p. 82ss).

► [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

Dans le livre de négoce, le risque de crédit de contrepartie est réduit par l'application de limites de minimis et de limites de position. Dans les livres de la banque, les positions conclues avec des CCPs sont utilisées exclusivement à des fins de couverture. Par ailleurs, la structure des notations des

placements à revenu fixe est soumise à des exigences élevées.

Dans le cadre du négoce de gré à gré des produits dérivés, les volumes des contrats par contrepartie sont limités. La prise de garanties pour couvrir les valeurs de remplacement intervient quotidiennement. Dans le cadre du négoce indirect, des limites de courtage restreignent le risque de crédit de contrepartie. Dans le cadre des engagements sur la clientèle, des directives limitent le volume maximal ainsi que la marge maximale par rapport à la fortune du client.

Étant donné la fourchette étroite et l'approche prudente du système de limitation, les risques de crédit de contrepartie sont considérés

comme minimales. Étant donné que les garanties remises en couverture de dérivés sont presque exclusivement des espèces, l'exposition à des risques de type *wrong-way* est considérée comme minimales. Le taux de refinancement de la BCBE sur le marché des capitaux est relativement faible. Par ailleurs, le portefeuille de crédits est couvert par les avoirs de la clientèle et par des emprunts auprès des institutions d'émission de lettres de gage. Partant, les effets d'une détérioration de la note de solvabilité de la BCBE sont considérés comme minimales. Les prêts sont garantis par des dépôts de la clientèle et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage.

## Risque de crédit de contrepartie : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard (CCR3)

(en milliers de francs)

Catégories de positions/pondération du risque	a	c	d	e	f	g	i
	0%	20%	50%	75%	100%	150%	Total des positions soumises au risque de crédit
1 Gouvernements centraux et banques centrales	3 230						3 230
2 Banques et négociants en valeurs mobilières		12 785	34 248				47 033
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement							
4 Entreprises					58 628	1 808	60 437
5 Retail				9 872	19 732		29 605
6 Participations							
7 Autres positions							
<b>9 TOTAL</b>	<b>3 230</b>	<b>12 785</b>	<b>34 248</b>	<b>9 872</b>	<b>78 361</b>	<b>1 808</b>	<b>140 305</b>

## Risque de crédit de contrepartie: composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (CCR5)

(en milliers de francs)

	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés						Sûretés utilisées dans le SFT					
	Juste valeur des sûretés reçues				Juste valeur des sûretés fournies				Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
	Ségréguées		Non ségréguées		Ségréguées		Non ségréguées					
Liquidités en CHF							119 620					
Liquidités en monnaies étrangères			2 919				89 045					
Créances sur la Confédération												99 021
Créances sur les autres États									93			
Créances sur des agences gouvernementales												55 886
Obligations d'entreprises					16 257				13 730			674 902
Titres de participation												
Autres sûretés												
<b>TOTAL</b>			<b>2 919</b>		<b>16 257</b>		<b>208 665</b>		<b>13 823</b>			<b>829 809</b>

## Risque de crédit de contrepartie: positions envers les contreparties centrales (CCR8)

(en milliers de francs)

	a	b
	EAD (post-CRM)	RWA
1 Positions envers des QCCPs (total)		374
2 Positions suite à des transactions avec des QCCPs (sans les marges initiales et les contributions à des fonds de défaillance)	1 808	36
3 – dont dérivés OTC		
4 – dont dérivés négociés en Bourse	1 808	36
5 – dont SFT		
6 – dont netting sets, lorsqu'un netting « interproduits » est admis		
7 Marges initiales ségréguées	16 257	
9 Contributions à des fonds de défaillance préfinancées	5 635	113
10 Contributions à des fonds de défaillance non préfinancées	11 269	225

## Risque de marché: indications générales (MRA)

La gestion des risques de marché est exposée dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitres «Autres risques de marché» (cf. p. 84) et «Propension au risque et stratégie risque faible» (cf. p. 81).

Une stratégie de placement prudente, qui prévoit des restrictions sur les catégories de placement «actions» et «placements alternatifs», limite les risques de marché dans le portefeuille de la banque. Les emprunts sont

soumis à des exigences minimales élevées en matière d'émetteur et de notation.

➤ [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

## Risques de marché: exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard (MR1)

(en milliers de francs)

	a
	RWA
<b>Produits outright</b>	
3 Risque de change	33 910
4 Risque sur matières premières	4 885
<b>Options</b>	
5 Procédure simple	4 885
<b>9 TOTAL</b>	<b>38 795</b>

## Risques de taux d'intérêt: objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque (IRRBB)

### Publication d'informations qualitatives

#### a IRRBB visant à mesurer et à gérer le risque

Il est possible de définir deux types de risque de taux d'intérêt pris en considération dans le cadre de l'Asset and Liability Management :

- Le risque de révision de taux, qui résulte du décalage temporel (pour les taux fixes) ou de la révision (pour les taux variables) des taux des actifs, des passifs et des positions du hors-bilan.
- Le risque de base, qui résulte d'une corrélation imparfaite dans l'ajustement des taux reçus et versés sur des produits différents, dotés par ailleurs de caractéristiques de révision de taux analogues. Lorsque les taux changent, ces différences peuvent entraîner des variations imprévues des marges d'intérêt entre les flux de trésorerie et les bénéfices des créances, dettes et instruments du hors-bilan à échéances ou fréquences de révisions de taux identiques.

#### b Stratégies visant à gérer et à atténuer l'IRRBB

Dans le cadre de la planification à moyen terme approuvée par le Conseil d'administration, la BCBE poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net approprié, généré par les intérêts, à travers tous les cycles d'intérêt et de marché.

Les transformations d'échéances en rapport avec les affaires bancaires, les besoins de la clientèle et l'évolution du marché s'accompagnent de risques de taux d'intérêt. Le refinancement des prêts à la clientèle par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage, de même que la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés, permettent de limiter ces risques. Les réserves pour risques bancaires généraux constituent en outre un mécanisme supplémentaire permettant d'étouffer les risques de taux d'intérêt.

Le Conseil d'administration autorise les limites pour les instruments financiers (dérivés) à utiliser dans le cadre de l'ALM en vue de restreindre les risques de taux. Informé une fois par trimestre sur le respect des limites de tolérance, il définit la tolérance au risque au moyen d'indicateurs de risque paramétrables.

La Direction générale établit le budget de risque. Le comité de gestion actif-passif (ALCO: Asset-and-Liability-Management-Committee) détermine des mesures concernant la gestion du risque de taux (stratégies de couverture). L'unité ALM/Treasury est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de taux ainsi que de leur reporting. En outre, elle met en œuvre les mesures définies par l'ALCO et donne l'ordre d'effectuer des opérations sur dérivés. La conclusion de dérivés de taux est effectuée par l'unité Négoce, à la demande de l'unité ALM/Treasury.

La réalisation des tests de résistance est du ressort de l'unité ALM/Treasury.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan: le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux d'intérêts du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Les taux d'intérêt historiques de produits et du marché servent de données de base à la simulation. En se fondant sur les calculs de l'unité ALM/Treasury et le contrôle indépendant de l'unité Gestion des risques, l'ALCO évalue et redéfinit à la rigueur la clé de réplication au moins une fois par an. En cas d'adaptation de la clé de réplication en cours d'année, le Conseil d'administration est informé dans le cadre du rapport trimestriel.

#### c Périodicité et description des agrégats spécifiques visant à évaluer la sensibilité aux taux

Les indices du risque de taux sont recalculés chaque mois, principalement par la détermination de valeurs  $\Delta EVE$  et NII et par des simulations.

#### d Scénarios de choc de taux et de résistance

La BCBE modélise les scénarios suivants: Scénarios de choc de taux (calculs  $\Delta EVE$ ): variation parallèle de  $\pm 150$  pdb, steepener/flattener, taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse

Scénarios de choc (calculs NII): scénario de base, baisse/hausse des taux, ainsi que d'autres scénarios alternatifs

Ces scénarios sont décrits dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre « Risque de taux » (cf. p. 84).

► [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

#### e Hypothèses de modélisation divergentes

S'agissant du  $\Delta EVE$ , les hypothèses de modélisation utilisées dans le système interne de mesure du risque de taux de la banque ne divergent pas des données figurant au tableau IRRBB1.

Concernant le calcul des valeurs NII, le scénario de base de la banque ne repose pas sur la simulation d'un bilan constant, mais sur une modélisation d'une évolution des volumes possible (p.ex. déplacement de positions à taux variable vers des positions à taux fixe).

#### f Moyens de couverture

Le risque de taux résultant d'un changement de délai est limité au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés.

L'effectivité de la couverture de taux est appréciée de manière prospective pour chaque segment des échéances, tant au niveau des transactions individuelles qu'à celui des portefeuilles. Les valeurs nominales et la modification de la valeur actuelle des dérivés de taux sont alors comparées aux positions du bilan à taux fixe. À cet égard, la BCBE se fonde en particulier sur la sensibilité du moyen de couverture respectif qu'elle oppose à la sensibilité de l'opération à taux fixe correspondante.

## Risques de taux d'intérêt: objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque (IRRBBA) suite

### g Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation:

#### Modification de la valeur actuelle des fonds propres ( $\Delta EVE$ )

- 1 Les flux de fonds sont présentés en tenant compte des marges de taux.
- 2 Les flux de fonds permettant de déterminer le  $\Delta EVE$  sont calculés sur la base de contrats individuels.
- 3 Les flux de fonds, y compris les marges de taux, sont actualisés sur la base des courbes du Libor et des swaps de taux.

#### 4 Modification des revenus attendus ( $\Delta NII$ )

Dans le cadre de la planification annuelle à moyen terme, le bilan de la période planifiée est simulé pour différents scénarios. Pour ce faire, on recourt à différentes combinaisons de scénarios de taux, de stratégies commerciales et de comportements de la clientèle. Des hypothèses sur l'évolution de la courbe des taux, les facteurs d'influence et les modèles de volumes

et d'échéances sont ainsi formulés. Outre un scénario de base, plusieurs scénarios alternatifs ainsi que des simulations de résistance sont modélisés. La totalité des scénarios sont recalculés chaque mois pour l'ensemble de la période de planification dans le cadre d'une simulation évolutive. Cette modélisation est décrite dans le rapport de gestion (cf. p. 84).

#### 5 Positions à taux variable

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan: le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Les taux d'intérêt historiques de produits et du marché servent de données de base à la simulation.

#### 6 Positions comportant des options de remboursement

Les produits de la BCBE ne comprennent aucune position avec options de remboursement liées à des comportements.

#### 7 Placements à terme

Les produits de la BCBE ne comprennent aucune position avec options de remboursement liées à des comportements. Au cas où des dépôts à terme seraient retirés prématurément, la valeur du marché s'applique.

#### 8 Options de taux automatiques

Les produits de la BCBE ne comprennent aucune position avec options de remboursement automatique, non liées à des comportements.

#### 9 Positions sur instruments dérivés

Les dérivés de taux servent à gérer le risque de taux. Aucun nouveau dérivé de taux ne sera conclu dans le cadre du calcul des valeurs NII au cours de l'horizon de simulation.

#### 10 Autres hypothèses

Dans le cadre de toutes les simulations NII, on veillera à ce que les exigences en matière de LCR soient respectées sur l'ensemble de l'horizon de simulation; selon le scénario, des HQL devront alors être constitués.

## Risques de taux: informations quantitatives sur la structure des positions et redéfinition des taux (IRRBA1)

	Volumes en millions de francs			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non prédéterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10% des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
<b>Date de redéfinition du taux définie</b>							
Créances sur les banques	12						
Créances sur la clientèle	1 753	1 461		1,28	1,13		
Hypothèques du marché monétaire	408	408		0,74	0,74		
Hypothèques à taux fixes	20 900	20 898		3,61	3,61		
Immobilisations financières	1 831	1 698		2,81	2,87		
Autres créances	14						
Créances découlant de dérivés de taux <sup>1</sup>	3 300	3 300		0,11	0,11		
Engagements envers les banques	65	65					
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	92	85					
Obligations de caisse	68	68		2,48	2,48		
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	4 408	4 408		5,87	5,87		
Autres engagements	829	711		0,20	0,22		
Engagements résultant de dérivés de taux <sup>1</sup>	3 300	3 300		2,24	2,24		
<b>Date de redéfinition du taux non définie</b>							
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	257	121					
Créances sur la clientèle	332	310					
Créances hypothécaires à taux variable	532	531				2,08	2,08
Autres créances à vue							
Engagements à vue sous forme de comptes privés et de comptes courants	10 010	9 561				0,99	1,02
Autres engagements à vue	38	23					
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables, mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	11 786	11 786				1,92	1,92
<b>TOTAL</b>	<b>59 935</b>	<b>58 734</b>		<b>3,11</b>	<b>3,15</b>	<b>1,51</b>	<b>1,53</b>

<sup>1</sup> Total dérivés de taux en portefeuille CHF 3300 millions de francs; pour des raisons techniques, double affichage du volume des dérivés aussi bien sous créances que sous engagements.

Les valeurs correspondent aux données signalées à la BNS dans le rapport sur le risque de variation des taux.

## Risques de taux: informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et les revenus d'intérêt (IRRBBB1)

(en francs)

Période	$\Delta$ EVE (fluctuation de la valeur économique)		$\Delta$ NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Hausse parallèle	-331 625 111	n/a	3 886 252	n/a
Baisse parallèle	376 679 841	n/a	108 240 705	n/a
Choc dit steepener <sup>1</sup>	-116 922 549	n/a		
Choc dit flattener <sup>2</sup>	51 094 009	n/a		
Hausse des taux à court terme	-74 736 518	n/a		
Baisse des taux à court terme	79 351 415	n/a		
Maximum	376 679 841	n/a	108 240 705	n/a
<b>Période</b>	<b>31.12.2018</b>		<b>31.12.2017</b>	
Fonds propres de base (Tier 1)	2 488 978 000		2 419 602 000	

<sup>1</sup> Baisse des taux d'intérêt à court terme, associée à une hausse des taux d'intérêt à long terme.

<sup>2</sup> Hausse des taux d'intérêt à court terme, associée à une baisse des taux d'intérêt à long terme.

### $\Delta$ EVE

Les déplacements parallèles de la courbe de taux entraînent les modifications les plus importantes de la valeur actuelle des fonds propres. En comparaison, les variations des taux courts se traduisent par des modifications moins importantes. Au vu de la structure du bilan, la variation négative la plus élevée est due à un déplacement parallèle vers le haut, puisqu'à l'actif apparaissent principalement les hypothèques à taux fixe et qu'au passif figurent les dépôts de la clientèle variables.

### $\Delta$ NII

Il est vrai que, dans le cas d'un déplacement vers le haut, les charges plus élevées facturées pour les dépôts de la clientèle dépassent les revenus plus importants tirés des revenus figurant à l'actif. Cependant, les charges plus basses liées aux dérivés d'intérêt entraînent un résultat net légèrement meilleur. Un déplacement parallèle vers le bas permet de dégager un résultat nettement meilleur. En effet, dans le cas où la BNS abaisse une nouvelle fois le taux de 1,5 %, à -2,25 %, sur les dépôts de la clientèle, des conditions négatives seront appliquées.

Comme les données requises sont communiquées pour la première fois, aucun écart par rapport à 2017 ne peut être constaté.

## Risques opérationnels: indications générales (ORA)

### Stratégie, procédures et organisation relatives à la gestion des risques opérationnels

La stratégie, les procédures et l'organisation relatives à la gestion des risques opération-

nels sont décrites dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitres «Risques opérationnels» (cf. p. 85) et «Compétences» (cf. p. 81).

La BCBE applique, pour le calcul des fonds propres, l'approche de l'indicateur de base.

➤ [bcbe.ch/rapports](https://bcbe.ch/rapports)

## Gouvernance d'entreprise

Les informations relatives à la Gouvernance d'entreprise sont contenues dans le rapport de gestion, Gouvernance d'entreprise à partir de la page 27.

➤ [bcbe.ch/rapports](https://bcbe.ch/rapports)

**« Rien ne vaut un rêve  
pour créer l'avenir. »**

Victor Hugo